DC
611
C457a
1875

Bibliothèque de l'Amateur Champenois

# CE QU'ON APPRENAIT
AUX
# FOIRES DE TROYES
## ET DE LA CHAMPAGNE
AU XIII[e] SIÈCLE,

**Suivi d'une Notice historique sur les Foires de la Champagne et de la Brie.**

*Seconde édition revue et augmentée*

par ALEXANDRE ASSIER.

PARIS

CHAMPION, libraire, quai Malaquais, 15.
A. CLAUDIN, libraire, 3, rue Guénégaud.
CHOSSONNERY, libraire, quai des Augustins.
MENU, libraire, quai Malaquais, 7.

Et

Chez les principaux libraires de l'ancienne province de Champagne.

—

M D CCC LXXV

# BIBLIOTHÈQUE

DE

# L'AMATEUR CHAMPENOIS

Tiré à 165 exemplaires numérotés :

150 sur papier vergé,
5 sur papier rose,
10 sur papier chamois.

N° 6

Bibliothèque de l'Amateur Champenois

# CE QU'ON APPRENAIT
AUX
# FOIRES DE TROYES
## ET DE LA CHAMPAGNE
AU XIII^e^ SIÈCLE,

**Suivi d'une Notice historique sur les Foires de la Champagne et de la Brie.**

*Seconde édition revue et augmentée*

par ALEXANDRE ASSIER.

PARIS

CHAMPION, libraire, quai Malaquais, 15.
A. CLAUDIN, libraire, rue Guénégaud, 3.
CHOSSONNERY, libraire, quai des Augustins.
MENU, libraire, quai Malaquais, 7.
Et
Chez les principaux libraires de l'ancienne province de Champagne.

M D CCC LXXV

DC
611
C457A8
1875

11184-H

# AUX BIBLIOPHILES ET AUX LECTEURS

## DE LA CHAMPAGNE.

*Messieurs,*

*La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes premiers essais m'a permis de faire de nouveaux efforts pour suivre la voie que je m'étais tracée. J'espère publier les plus belles pages de l'histoire de la Champagne, à laquelle vos travaux ont rendu toute la célébrité qu'elle mérite. Mais avant de vous dérouler les annales de notre poétique pays, il me faut encore interroger des monuments, visiter des bibliothèques et compulser quelques manuscrits. Permettez-moi, dans cette exploration, de vous donner quelque signe de vie, de vous offrir de rares et curieuses pièces que l'historien doit rejeter de ses récits, mais que vous recherchez comme la véritable peinture des siècles écoulés. Je ne choisirai que des opuscules relatifs à l'histoire générale de la Champagne, parce que Rémois,*

*Châlonnais, Langrois et Troyens, nous aimons un peu notre ville natale, et que nous ne nous soucions pas d'entasser dans notre bibliothèque des ouvrages qui ne nous parlent point de notre cité. J'oserai même quelquefois dérider votre front en vous rappelant certains usages du bon vieux temps, et vous inspirer une terreur salutaire en vous racontant les diverses apparitions du Diable en Champagne. Je vous vois sourire, chers lecteurs, en m'entendant vous parler gravement de cet esprit de ténèbres qui inspirait tant d'effroi au moyen âge. Patience! mon opuscule vous prouvera que si Béelzébuth ne montre plus aujourd'hui ses cornes, le rusé n'en fait pas moins bien ses affaires. Je n'ai point la prétention de cet auteur du quinzième siècle, qui ne craignait pas de dire à son livre:*

Vale, liber, terras omnes visurus et undas.

*Puisse-t-il seulement prendre place dans votre bibliothèque pour vous affermir dans l'amour que vous devez au pays des Thibaut, de Joinville, et de Jeanne Darc, tel est son noble but!* Valete, juvantem aut certe volentem amate.

Alexandre Assier.

Courbevoie, 23 septembre 1875.

# I.

# LA BOURSE PLEINE DE SENS

ou

## CE QU'ON APPRENAIT

Aux foires de Troyes et de la Champagne au XIIIe siècle.

L'auteur du fabliau que nous publions était contemporain de Thibaut IV, le chansonnier, et se nommait Jean le Galois d'Aubepierre, comme il le dit lui-même (1). Son but est de prouver que

> Fos est li hom qui croit musarde,
> Quar n'i a amor ne fiance (2),

et la singulière leçon que reçut messire Renier de Decize au noble comté de Nevers était bien propre à détourner ses auditeurs de ces folles amours qui causent tant de ravages ici-bas.

Renier, que le trouvère qualifie de Messire, est un négociant qui a épousé la fille d'un chevalier et dont les richesses sont considérables. Ce noble personnage n'aime point sa femme, mais une fille qui vit à ses

(1) Page 29, vers 7.
(2) Page 28, vers 18 et 25.

dépens et avec laquelle il entretient des relations criminelles. Son épouse, d'abord douce et patiente, éclate bientôt en plaintes et menace l'infidèle de la colère du ciel. Renier prétend que les gens de la ville sont des médisants et s'en va plein de courroux *parmi le chastel*. Sa pauvre femme verse des larmes et se hâte de le rappeler dans son hôtel.

Le lendemain, Renier fait seller son beau cheval et atteler dix charrettes pour se rendre à *la bone foire de Troie*. Mais avant de prendre congé de sa femme, il lui demande gracieusement quels tissus d'or et quels joyaux elle désire, déclarant que pour elle, il ne sera point *chiches*. Cette *bone dame* se contente de lui demander une bourse d'un denier pleine de sens. Renier, quelques jours après, arrive à Troyes pour la *foire d'août*, vend ses marchandises à des négociants de Broies et fait charger ses dix charrettes de belles étoffes de soie

> ..... et de bonne laine
> De Bruges et de Saint-Omer (1).

Confiant alors chacune de ses charrettes à un homme, il les recommande toutes à Dieu, et donne le signal du départ.

Accompagné de son page Joffroi, Renier s'en vient *à la hale* d'Ypres et ne craint pas d'acheter pour son *amie* une belle robe de soie qu'il a soin de dérober aux yeux des curieux. S'acheminant ensuite par la

(1) Page 16, vers 7.

grande rue, il entre chez son hôte et se rappelle la bourse pleine de sens que lui a demandée son épouse. Notre négociant s'adresse d'abord à un mercier de terre lointaine qui le renvoie vers l'échoppe d'un épicier de Savoie, fort avancé en âge et qui devait débiter des *bourses pleines de sens*. Mais l'épicier secoue la tête et laisse ce beau messire tout pensif, tout dépité, qui va s'asseoir près d'un pilier.

Sur ces entrefaites, arrive un vieux marchand de Galice qui questionne sournoisement Renier. Le pauvre négociant avoue franchement qu'il a pour femme

> ..... fille de chevalier
> La plus bele qui soit en terre (1),

et qu'il cherche pour elle

> Plaine borse de sens petite (2),

mais qu'il fréquente une amie pour laquelle il emporte

> Robe nueve de bon pers d'Ypre (3).

Le vieux marchand lui conseille de sortir promptement de la ville, de devancer ses charrettes d'un jour ou deux et de se présenter, vêtu d'une robe de mendiant, chez son amie pour lui demander l'hos-

(1) Page 19, vers 2 et 3.
(2) Page 19, vers 5.
(3) Page 19, vers 17.

pitalité. « Si cette Mabille t'accueille, pauvre et sans ressource, tu pourras, ajoute-t-il, lui donner la belle robe d'Ypres. Mais si cette orgueilleuse te dédaigne, te ferme la porte de sa maison et refuse de te reconnaître sous ton nouvel accoutrement, rends-toi chez ton épouse et tu comprendras par son gracieux accueil et par son noble dévouement que tu avais perdu le bon sens en te livrant à une *musarde*. »

Renier, qui vient de saisir la pensée de sa femme, monte à cheval et presse si bien sa monture qu'il atteint ses charrettes. Laissant son page avec ses voituriers, et vêtu d'une mauvaise souquenille, il hâte sa marche et arrive sur le soir

Droit à l'ostel sa mie (1).

La *musarde* ne l'a pas plus tôt vu sous ce mauvais accoutrement qu'elle l'interroge et lui ferme sa porte, lorsqu'il lui raconte qu'il est complétement ruiné. Le rusé la supplie de lui accorder seulement une retraite pour la nuit, lui promettant de fuir dès l'aurore dans une terre étrangère ; mais la friponne reste sourde à ses piteuses paroles.

Renier regagne bientôt son logis, raconte à sa femme sa déconfiture et feint de trembler en pensant à ses créanciers. La bonne dame le console, lui abandonne son bel héritage, ses vignes, ses prés, ses moulins, ses maisons, ses robes et ses joyaux et ne

(1) Page 22, vers 8.

veut pas qu'il garde sa mauvaise souquenille. Magnifiquement vêtu, choyé par sa femme, Renier se met à table et va goûter les douceurs du repos jusqu'au lever du soleil. Mais il est encore plongé dans le sommeil que ses créanciers, instruits par Mabille, frappent à sa porte et lui demandent leurs écus. Renier se lève, les fait asseoir et les prie de le tirer d'embarras. A cette réception si peu gracieuse, les créanciers éclatent en plaintes amères et déplorent le jour où naquit messire Renier, lorsque parait Joffroi

Qui le palefroi mène en destre (1).

Les créanciers ébahis aperçoivent en même temps les charrettes et se demandent quel en est l'heureux possesseur. Renier les rassure, leur dévoile son stratagème et donne sa belle robe d'Ypres à sa femme qui le félicite d'avoir trouvé le sens qu'elle lui avait demandé.

Telle est l'analyse de ce fabliau vraiment moral, écrit au XIIIe siècle par le ménestrel Jean le Galois, et conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque nationale (2).

(1) Page 26, vers 1.

(2) N° 7218. Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et de la poésie françoise*, page 580. Paris, 1610. — *Fabliaux et contes des poëtes françois des* XI, XII, XIII, XIV *et* XVes *siècles*, par Barbazan et Méon, t. III, p. 38. — *Fabliaux ou contes, fables et romans du* XIIe *et du* XIIIe *siècle*, traduits ou extraits par Legrand d'Aussy, 3e édit.,

Nous lui avons donné un autre titre, non point pour exciter la curiosité, mais pour apprendre plus facilement au lecteur que

Fos est li hom qui croit musarde.

## DE PLEINE BOURSE DE SENS (1).

Jehans li Galois (2) nous raconte
Qu'il ot en la terre le conte
De Nevers i riche borgois
Qui mult ert (3) sages et cortois.
Li borgois estoit marchéanz,
Et de foires mult bien chéanz (4).
Sages estoit et bien apris,
Et auoit fame de haut pris,
La plus bele qu'on seust
Ou pais, ne que l'en peust

Paris, 1829, t. IV, p. 1. — *Novelliero italiano*, t. IV. — *Mercure galant*, octobre 1684, p. 44.

Le même manuscrit contient un autre fabliau, le *Pescheor de Pont-seur-Saine*, | le pêcheur de Pont-sur-Seine | mais je doute qu'il ait été accueilli avec faveur au moyen âge, car l'auteur n'a gardé aucune réserve, comme l'ont remarqué MM. Barbazan, Méon et Legrand d'Aussy.

(1) Ce titre dans le manuscrit a été écrit par une main plus moderne.

(2) D'Aubepierre, près d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

(3) *Ert, erat,* était.

(4) *Chéanz*, heureux.

Trouer, tant seust l'en cerchier.
La dame ot mult son seignor chier
Et il li. Mes (1) que tant i ot
Que li borgois une amie ot
Qu'il ama et vesti de robes,
Et cele le seruoit de lobes (2)
Qui mult le sauoit bien deçoiure (3).
La dame s'en prist aperçoiure
Qui li vit aler et venir
Ne se pot mie detenir
Que ne le die à son seignor :
Sire, à mult grande deshonor,
Usez vostre vie lez moi,
Et il li dist : Dame, porqoi ?
— Porqoi ? or vous en prenez garde ;
Vous maintenez une musarde
Qui vous ocist et vous afole,
Et tos li mondes en parole
Que toute la vile le set,
Et chascuns dist que Diex vous het
Et ses vertus et ses pooirs.
— Tesiez, dame, n'est mie voirs (4),
Gens sont coustumiers de mesdire.
Lors s'en part iriez (5) et plains d'ire,

(1) *Mes,* mal.

(2) *Lobes,* flatteries.

(3) *Deçoiure,* décevoir.

(4) *Voirs,* vrai.

(5) *Iriez,* irrité.

Si s'en va parmi le chastel
Qui mult séoit et bien et bel.
Je ne sai vile miex assise,
Si est apelée Dysise (1)
Et par desous si coroit Loire.
Li borgois deuoit à la foire
Aler à Troies en Bourgoingne (2).
La dame qui doutoit vergoingne
Le fist revenir à l'ostel,
Assez li conte d'un et d'el
Et le chastie de parole,
Mais il n'a cure de s'escole,
A poi (3) l'en est et poi i pensse.
La dame voit que sa deffensse
Ne li puet nule riens valoir,
Si a tout mis en nonchaloir.
Tant que ce vint à lendemain
Que li borgois leua bien main (4)
Son palefroi fist enseler
Et ses charretes ateler,
Qui carchiés (5) furent d'auoir.

(1) *Dysise,* Decize (Nièvre).

(2) Le comté primitif de Troyes, qui se composait du diocèse de ce nom, fut longtemps considéré comme appartenant à la Bourgogne. Les chroniques du XIIe siècle donnent même souvent aux Champenois le nom de Bourguignons. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* par M. d'Arbois de Jubainville, t. I, p. 15.

(3) *Poi,* peu.

(4) *Main,* matin.

(5) *Carchiés,* chargées.

Quant les ot fetes esmouvoir
Si revint parler à sa fame :
— Dites-moi, fet-il, bele dame,
Quels ioiaus, por vostre déport,
Volez-vous que ie vous aport
De la bone foire de Troie ?
Volez-vous guimple ne corroie,
Toissus d'or, aniaus ou afiches (1)?
Je ne serai ia i ior chiches
De rien que ie puisse trouer.
— Sire, ie ne vous vueil rouer (2)
Fet cele qui le tient por fol,
Foi que doi st Piere et st Pol!
Fors seul plaine borse de sen.
Mes s'il vous plest, aportez m en
Plaine une borse de denier.
— Volentiers, fet sire Renier;
Vous l'aurez, combien qu'il me coust.
Ce fust à la foire d'aoust
Que sire Renier de Dysise
Se parti de dame Felise
Et vint à la foire de Troies;
Là troua marchéanz de Broies
Qui achatèrent son charroi.
Quant vendu ot, si prist conroi (3)
Isnelement, sans atargier

(1) *Afiches*, agrafes.

(2) *Rouer*, prier.

(3) *Conroi*, soin.

De ses charretes recarchier (1).
Mes ce ne fu mie d'estoupes,
Hanas d'or, d'argent et de coupes,
I ot assez et draperie,
Ne n'ot cure de freperie,
Mes d'escarlate tainte en graine,
De bons pers et de bonne laine
De Bruges et de Saint-Omer.
Nus ne pot dire n'assommer (2)
L'auoir que mist en x. charretes,
Ne couient pas que soient frêtes,
Quar a merveille i ot grant some;
Et a chascune auoit un home
Por miex conduire le charroi,
Il les comande à Diex le roi.
Congié demandent, si s'en vont,
Et cil achemine se sont
Tout droit le grant chemin plenier
Or oez de sire Renier:
Confu, de sens vuis et deliures
Ne deust pas estre si yures
S'il eust beu du vin de Chipre ;
Si s'en vint à la hale d'Ypre,
I. bastonet en sa main tint,
Et de s'amie li souint,
Achata li robe de pers:
Mult parot le sens à enuers.

(1) *Recarchier*, recharger.

(2) *Assommer*, faire la somme.

Si la ploia en .i. troussel
Desus son palefroi roussel,
La trousse et met derrière soi,
Ne veut que le sache que soi
Quant la baillera à sa drue.
Lors s'en va par la mestre rue,
Tant qu'il est venu chiés son oste.
Là descendi et sa chape oste
Et delivra son palefroi
Son garçon qui ot non Jofroi.
Lors se souint de la proière
Sa fame, qui plaine aumosnière
Li ot demandée de sen.
Mes il ne sot mie en quel sen
Il puisse de l'auoir cheuir.
Deuant lui garde et voit venir
Son oste qu'ot non Alixandre :
— Sire, fet-il, sauez à vendre
Nul lieu plaine borse de sen?
Si le sauez, conseilliez m'en.
Tantost ses ostes li ensaingne
.i. mercier de terre lointaingne,
Je cuis (1), fet-il, que cil en a.
Tantost sire Reniers i va,
Son estre conta au mercier
Et cil li dist sans atargier
Qu'il n'en a point, mes il l'enuoie
A un espissier de Sauoie

(1) *Cuis*, de *cuider*, penser.

Qui de viellece estoit chanu.
Sire Reniers est là venu;
Cil li demande qu'il li faut,
Et cil iure se Diex le saut,
Conques a nul ior de sa vie
N'en sot denrée ne demie.
Lors s'en part iriez et penssis,
Et par mautalent s'est assis
Sus vn siege, delez un fust,
Et iure s'a poi ne li fust
N'en quist plus n'auant n'arrière.
Lors vit venir par la charrière (1)
Vn viel marchéanz de Galice :
— Demandez, dist-il, recolice (2)
Ou clos de girofle ou canele?
De qoi demandez-vous nouele
A cet espissier de Sauoie?
— Sire, dist-il, se Diex me voie,
Ie ne demant pas recolice,
Ne clos de girofle, n'espice,
Ainz quier plaine borse de sen
Dont ie sui en mult grant porpens (3).
Sauez-en nule part à vendre?
— Oil, bien te ferai entendre
Si tu veux, coment tu l'auras
Que ia plus paine n'en auras,

(1) *Charrière*, chemin où passent les voitures.

(2) *Recolice*, réglisse.

(3) *Porpens*, inquiétude.

Mes di moi se tu as moillier (1).
— Oil, fille de cheualier,
La plus bele qui soit en terre.
Por li m'estuet (2) cerchier et querre
Plaine borse de sens petite.
Or vous ai ma besoingne dite,
Et sanz vilonie et sanz noise.
— Tu as amie et si en poise (3)
Par auenture a ta moillier.
Et si t'en voi les iex (4) moillier (5).
N'as-tu amie? — Oil voir, sire.
Li preudom comence à sorrire
De la folie qu'il entent
Se li a dit, plus ni atent.
— En portes-tu riens à t'amie?
— Oil, ne vous mentirai mie:
Robe nueve de bon pers d'Ypre,
Il n'a meillor de si en Cipre.
Li preudom qui fu debonère
Li dist: Il te couendra fere
Autre chose que tu ne pensses,
Honiz es se ne te porpensses
Que ie te voudrai conseiller.
Sanz toi mult forment trauailler

(1) *Moillier*, femme.
(2) *M'estuet*, me convient.
(3) *Poise*, pèse.
(4) *Iex*, yeux.
(5) *Moillier*, mouiller.

Il te couient de ci mouoir
Et aler apres ton auoir.
Quant pres de ton païs seras
Ta robe et ton cheual léras (1)
En tel leu où il ait viande
Et pren une robe truande (2)
Qui soit dépecie et deroute
Si que parmi pèrent li coute.
Primes t'en iras à t'amie
Et li dis que tu n'as demie
Ne denrée de ton auoir,
Tout as perdu. Mes icel soir
Tu veus avoec li osteler
Et au main t'en voudras aler
Ains (3) ior por ce qu'on ne te voie.
Si bel t'aquent et te fet ioie,
Bien a la robe deseruie;
Mes garde n'i demeure mie
S'ele est orgueilleuse et fière.
Ce afiert (4) à tel pautonière (5)
Qu'el ne te vueille receuoir.
Lors te porras aperceuoir
Et le seruise et les despens
Qu'as por li fet cà en arrière.

(1) *Léras*, laisseras.
(2) *Truande*, de mendiant.
(3) *Ains*, avant.
(4) *Afiert*, convient.
(5) *Pautonière*, fille de mauvaise vie.

Lors te remet à la charrière
De ta meson et si entre ens,
Et quant seras venu léens
Et ta fame ert à toi venue
Se li di ta desconuenue
Sanz ioie fere et sanz deduit,
Et tu la troueras, ie cuit,
De mult plus cortoise maniere
Que n'aura fet la pautoniere.
Qoi qu'el te die, c'est ta fame,
Sauve ton cors, pensse de t'ame.
A tant l'uns de l'autre se part,
Reniers monte, mult li est tart
Qu'il viegne à Dysise sor Loire.
Sa mie qui n'est mie voire (1)
Voudra esprouer à cel ior
Et paier selonc sa labor.
Lors cheuaucha grant aléure
Le grant tros, non pas l'ambléure
Tant qu'il ataint ses charretiers.
— Seignor, dist-il, or est mestiers
Que me gardez mon palefroi
Ma robe et mon garçon Jofroi,
Quar il me couient à chief trere (2)
D'une chose que iai afere
Tantost de s'aloière (3) trest

(1) *Voire*, vraie.
(2) *A chief trere*, achever, accomplir.
(3) *Aloière*, sac.

Une hiraudie (1) qu'il vest
Qui ne valoit pas .III. deniers.
Ainsi s'en va sire Reniers,
Ne fina si vint à Dysise
Un noble chastel à deuise.
En la vile est entré par nuit,
Ne veut que le véissent tuit.
Si vint droit à l'ostel sà mie
Qui encor n'estoit endormie
Quar maintenant s'estoit couchie.
Il vint à l'uis, si l'a huchie,
Cele se lièue, son huis euvre.
Cil entre ens et ele desceuvre,
Le feu alume, si le voit.
Lors li demande que c'estoit
Qu'il ert ainsi haligotez (2).
— Bele suer (3), dist-il, ne doutez
I'ai tot perdu quanque (4) i'auoie,
Demain ains ior, qu'on ne me voie
M'enfuirai en estrange terre.
— Alez ailliors vostre ostel querre,
Fet-ele, ci n'auez que fere.
— Auoi ! bele suer débonere
Ia me soliez (5) tant amer

(1) *Hiraudie*, habit des pauvres.
(2) *Haligotez*, pauvrement vêtu.
(3) *Suer*, sœur.
(4) *Quanque*, *quantum*, tout ce que.
(5) *Soliez*, aviez coutume.

Et ami et seignor clamer,
Ne soiez pas vers moi si dure
— Biau sire, par malauenture,
N'ai cure de vostre reson.
Reniers ist hors de la meson
Quant il oï cete nouele,
A son ostel vint, si apele
Un mot et sa fame l'oï
Qui mult forment (1) s'en esjoï.
Lors corut come preus et sage
L'uis ovrir, sanz autre message,
Son seignor mena contre mont,
Qu'ele ame miex que riens du mont,
Et li a di come esperdu :
— Dame, fet-il, i'ai tot perdu
Quanque ie menai à la foire
Come se tot fust cheu en Loire.
Las ! que feront cil que ie doi ?
la ne seront paiés par moi,
Quar ie nes porroie paier.
La dame le voit esmaier (2)
Et oi qu'il se claime chetiz.
— Sire, fet-ele, or soiez fiz (3),
S'il i auoit dix mille liures
N'en seriez-vous pas tant déliures ?
Aiez bon cuer et bon corage
Et vendez tot mon héritage,

(1) *Forment*, fortement.
(2) *Esmaier*, attrister.
(3) *Soïez fiz*, ayez confiance.

Vignes et bocages et prez
Tenéures (1), molins et blez
Vignes, mesons et prez et teres,
Robes, ioiaux et clers et seres.
Ie l'otroy mult bien endroit moi,
Et ceste robe que ci voi
N'est pas bele, despoillez-la,
Prenez à cele perce-la (2)
Une robe de menu vair
Que ne vestites des yver.
Vestez la et confortez-vous,
La merci Diex, ia auez-vous
Plus bien que toz cil de la vile,
A Monpelier ne à saint Gile
N'est plus riche borgois que vous.
Lessiez le duel (3), confortez-vous.
Lors le fist vestir come roi
Et dou mangier a pris conroi ;
Quant mangié orent par loisir
Si vont reposer et gésir (4)
Iusqu'au main que l'aube criéue
Que la gent dou chastel se lièue.
Ià fu la nouele espandue
Qui par la garse fu seue

(1) *Tenéures*, domaines qui dépendaient d'un suzerain au temps de la féodalité.

(2) *Perce*, perche.

(3) *Duel*, deuil.

(4) *Gésir*, se coucher.

Que venus est sire Reniers
Mau vestus come pautoniers,
A pié, sanz escu et sanz lance,
Et de perdre sont à fiance (1)
Cil et celes qui pleui l'ont (2).
Lors se lièuent et venus sont
Chiez li borgois por li veoir.
Il les a fait lez lui seoir,
Si lor a monstrée sa perte.
— Seignor, dist-il, c'est chose aperte,
Fet-il, que i'ai perdu le mien;
Encor m'en deportasse bien
S'il n'i eust point de l'autrui,
Meś por ce desconfortez sui
Que de l'autrui i a assez.
Entre, vos qui pleui m'auez
Me deportez, se il vous plest.
Chascuns de respondre se test
Forsque l'uns à l'âutre conseille
Tot coiement de denz l'oreille :
— Malement somes malbailli (3)
Et par cest homes escharni,
Nous serons par lui mal mené,
Mar (4) le veismes oncques né.
A ce qu'il sont en tel effroi,
Si ont veu venir Iofroi

(1) *A fiance,* à croyance.
(2) *Pleui, plevi,* prêté.
(3) *Malbailli,* ruinés.
(4) *Mar,* malheureusement.

Qui le palefroi mène en destre
Et son roncin mène à senestre.
Aprez li sont li charretier
Symon, Aliaumes, Gautier
L'ont veu, si dient entre aus :
— Cui est or, font-il, cil cheuaus
Et ces charrettes à cui sont
Qui vienent par de sus cel pont ?
— Ie ne sai cui, ce dist Guillaume,
Ne ne sai, dist Aliaume.
Quant Reniers vist qu'il sont si prez,
Si lor dist : Mult estes engrez (1)
De sauoir à cui eles sont,
Par celui Diex qui fist cest mont
Moies (2) sont, et ce qui est ens ;
Ia nuns de vous ne soit dolens,
Merci Diex, bien vous puis paier,
Ne vous couient à esmaier,
Si vous dirai parole voire.
Ie fui à Troies à la foire,
Quant i'oi ma besoingne atornée (3)
Et ie fui à la retornée
Adonc me sonint de Mabile,
Une garce de ceste vile
Que ie soel amer par amors,
Mes or va la chose à rebors.

(1) *Engrez*, en désir.

(2) *Moies*, miennes.

(3) *Atornée*, achevée.

Or escoutez come il avint,
Quant de Mabile me souint.
Si alai en la hale d'Ypre
Robe de pers, n'a tele en Cipre.
Achetai por la pautonière,
Puis quis à vendre aumosnière
Plein de sen, si la trouai,
Aporté l'ai, encore l'ai.
Quant ce oi fet, ma voie (1) ting,
Droit à mes charretes m'en ving,
Si lor liurai mon palefroi
Ma robe et mon garçon Iofroi.
Si m'apenssai de bele guile (2),
Puis vesti une povre cote
Où il ot mainte haligote.
Par nuit m'en entrai en la vile
A l'ostel Mabile tout droit,
Semblant féis que i'eusse froit,
I'entrai ens. Quant ele me vit
Mal vestu et ie li oi dit
Que trestoz estoie escilliez (3)
Et ele vit que fui soilliez (4)
Fors de son ostel m'enchaça.
Ie m'en issi et m'en ving ça

(1) *Voie*, chemin.
(2) *Guile*, ruse.
(3) *Escilliez*, perdu.
(4) *Soilliez*, souillé, mal vêtu.

Où i'estoie miex coneus;
Merci Diex, fui bien receus.
Mes la robe que i'aportoie
A la garce est encore moie (1),
La dame de céans l'aura,
Qui mult meillor gré m'en saura.
Quant la dame ot cest mot oï,
Mult durement s'en esjoï.
Sire, fet-ele, ahen ! ahen !
Or auez-vous troué le sen
Que vous avoie demandé.
Vous l'auez troué, en non Dé (2).
Cel ior fist li borgois grant feste.
Seignor vos qui estes de geste,
Qui cuer auez legiers et fos,
Si vous volez croire mon los,
Chascun de vos i prenra garde.
Fos est li hom qui croit musarde;
Car s'auiez autant d'auoir
Com li rois de France por voir (3)
Se l'eussiez abandonné
A une garce et tot doné,
S'ele vous veoit desous,
Plus vil vous auroit que un grous (4),
Quar n'i a amor ne fiance.
Fos est qui lor tient aliance

(1) *Moie,* mienne.
(2) *En non Dé,* au nom de Dieu.
(3) *Por voir,* pour vrai.
(4) *Grous,* animal qui grouine .

Et qui lor départ rien du sien.
Encor a on fabliau dou sen (1).
Ci poez aprendre et oïr
C'on ne puet de garce ioïr
Ne au demain ne au matin.
Vez-ci de mon fabel (2) la fin.
Jehans li Galois d'Aubepierre
Nous dist : Si com la fuelle d'yerre (3)
Se tient fresche, nouele et vers,
Est li cuer de la fame ouers (4),
Totes por home deceuoir.
Por ce est fos, ce saciez voir
Li hom qui a bone moillier
Quant il aillors se va soillier
Aux foles garces tricheresses
Qui plus que chas sont lescheresses,
Où il n'a vérité ne loi,
Amor, ne leauté (5) ne foi,
Et quant de l'home ont fait lor preu (6)
Miex l'ameroient enmi (7) le feu
Que ne feroient delez aus ;
Si en sont auenuz maint maus.

(1) Maintenant on a le fabliau du sens.

(2) *Fabel,* fabliau.

(3) *Fuelle d'yerre,* feuille de lierre.

(4) *Ouers,* ouvert.

(5) *Leauté,* loyauté.

(6) *Preu,* proie.

(7) *Enmi,* parmi, dans.

*Explicit* (1)
De la bourse plaine de sens (2).

## II.

# NOTICE HISTORIQUE SUR LES FOIRES

### DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE.

Les foires existaient anciennement dans la Gaule, car Strabon en mentionne plusieurs qu'il appelle *emporia* et dans lesquelles se faisait dans son temps un commerce considérable. Eumène, dans son *Panégyrique* de Constance Chlore, affirme même que les foires de la Gaule étaient fréquentées par les Germains, et que quelques bandes de Barbares, installées déjà sur le territoire de l'empire, venaient y vendre leurs bestiaux pour faire baisser par leur concours le prix des denrées (3).

(1) *Explicit*, ici finit le fabliau.

(2) Le *Mercure galant* traduit ainsi les derniers vers :

Epoux, ne vous y trompez pas,
Que toujours pour régler votre cœur et vos pas,
*La bourse du bon sens* vous serve de morale.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, Antiquités de la France, t. V, 1865. *Etudes sur les foires de Champagne*, par F. Bourquelot, p. 3.

Mais dès le v^e^ siècle, l'évêque Sidoine Apollinaire, dans une lettre qu'il écrit à saint Loup, parle de celles qui se tenaient à Troyes, et cite un certain Prudent qui remplissait alors une fonction dans ces grandes réunions de vendeurs et d'acheteurs. Pourquoi ces foires signalées à cette époque avaient-elles été établies à Troyes et non point à Sens ou à Langres, villes plus célèbres et capitales de deux puissantes peuplades? Des savants prétendent que les Romains, voulant ruiner l'importance des villes anciennes et favoriser les villes nouvelles, auraient doté la ville de Troyes d'une institution qui pouvait en faciliter l'agrandissement et l'élever rapidement au-dessus des vieilles métropoles ses voisines.

Quoi qu'il en soit, peu fréquentées sous les rois des deux premières races, les foires ne commencent à acquérir quelque renommée que sous les premiers Capétiens, et se tiennent les jours de fêtes solennelles près des églises, où des milliers de fidèles sont accourus pour vénérer les reliques d'un martyr ou quelque merveilleuse statue. Le clergé veut d'abord résister à ces tentatives, mais il cède bientôt à l'entraînement des peuples et laisse subsister ces marchés devant les basiliques, parce que vendeurs, acheteurs et curieux contribuent surtout à augmenter la gloire du patron dont on célèbre la fête et grossissent les revenus des comtes et des établissements religieux.

Constatées dès le commencement du xii^e^ siècle, les six foires, connues sous le nom de foires de Champagne et de Brie, formaient une sorte de marché qui,

se divisant en six époques, passait successivement de Lagny à Bar-sur-Aube, de Bar-sur-Aube à Provins, de Provins à Troyes, de Troyes à Provins et de Provins à Troyes. C'était même comme une foire perpétuelle offrant aux diverses parties de la province le moyen d'écouler à des époques déterminées les productions particulières de leur sol et de leur industrie et de se procurer en échange les richesses et le bien-être (1). Habiles et débonnaires, les comtes de Champagne attirent de bonne heure les étrangers dans leurs Etats par un grand nombre de priviléges. Ainsi, non-seulement ils assurent aux négociants une puissante protection sur leur territoire et même sur le chemin qu'ils doivent parcourir, mais ils exercent encore partout une si bonne police que la régularité dans la perception des droits levés sur les denrées et l'obligation imposée aux marchands formant alors la vaste association connue sous le nom de *Hanse de Londres* (2) font jouir leurs foires, dès le XII^e^ siècle, d'une immense faveur dans toute l'Europe commerçante.

Il serait difficile de se représenter cette cohue de Flamands, d'Italiens, d'Espagnols et de Provençaux qui venaient alors en caravanes à Troyes pour y vendre et pour y acheter non point, comme aujourd'hui, du

(1) *Etudes sur les foires de Champagne,* par F. Bourquelot, p. 75.

(2) Cette *Hanse*, composée d'abord de dix-sept villes et plus tard de plus de cinquante, vendait toutes ses étoffes *à l'aune de Champagne.* Elle contribuait si puissamment à l'importance des foires que les marchands étaient exempts de certaines redevances, lorsque les associés étaient absents.

pain d'épice et des articles de Paris, mais des marchandises au ballot qui remplissaient des halles, solides monuments permanents dans lesquels s'entassaient les produits du monde commercial.

Ypres, Arras, Gand, Tournai, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Saint-Quentin, Louviers, Rouen, Sens, Malines, Bruges, Bruxelles, Saint-Denis, Paris, Reims, Chartres, Châlons, Amiens et bon nombre d'autres villes y envoient, dès le XIIe siècle, leurs draps et leurs étoffes. Le débit devient si considérable que de nombreux étrangers s'établissent à Troyes dont la population augmente comme par enchantement au grand profit des comtes. La rue de la *Clé-de-Bois* est habitée par des négociants de Montpellier qui lui donnent le nom de leur cité, et qui viennent y vendre des cuirs d'Espagne, sous la protection d'un capitaine élu par les consuls de leur ville, pour défendre les intérêts des Méridionaux. A côté d'eux descendent les marchands de Barcelone, de Valence et de Lérida, qui apportent des maroquins achetés aux Maures de la Péninsule et aux Sarrasins d'Afrique. Dans la rue du *Chaperon* s'élèvent les halles de Rouen, où se débitent d'excellents draps. Les Allemands arrivent en foule, escortés par des compagnies privilégiées qui les ont protégés contre les brigands ou contre les seigneurs qui voulaient percevoir des droits exorbitants de passe. Les maquignons stationnent dans la rue de la *Corterie* dès 1163, non loin de la petite église de Sainte-Madeleine. Les marchands d'Arras dressent leurs comptoirs près des *Changes*, à quelque distance de

ceux de Lucques, qui ont un capitaine comme ceux de Montpellier, et qui ne se sont mis en route qu'après avoir obtenu la protection des podestats et même celle des Souverains-Pontifes (1).

Plus loin, s'élèvent les halles de Provins, dans la rue de *Jargondis*, celles de Douai, d'Ypres et d'autres cités. Les négociants de Châlons possèdent dans l'ancienne rue du *Domino* (2) des halles où se vendent des toiles, des laines, des draps et du fil. A quelque distance les gens de Beauvais ont des hôtels et des étables. La cannelle, le gingembre, la muscade, la girofle, le poivre et l'anis se vendent dans la rue de l'*Epicerie*, au-dessus des halles d'Ypres, de Provins et de Douai (3). Les marchands de Montauban habitent dans l'hôtel du *Grand-Sauvage*, à l'entrée de la rue *Saint-Vincent-de-Paul*, tandis que bien loin, dans la rue du *Grand-Cloître-Saint-Pierre*, se sont établis les négociants de Genève et ceux de Crémone dans la rue qui porte le nom de leur cité.

Annoncées avant leur ouverture, les foires ne s'ouvraient que lorsque les marchands étaient arrivés et s'étaient complétement installés dans l'espace de huit jours. Alors commençait la vente des laines qui durait les dix jours de foire proprement dite, à l'expiration desquels se faisaient successivement celles des cuirs,

(1) Parmi les capitaines des Italiens une charte cite *Albert de Médicis* en 1297.

(2) Rue Paillot-Montabert.

(3) *Les rues de Troyes*, par M. Corrard de Breban, Troyes, 1857.

des pelleteries et des draps jusqu'à ce que la voix des sergents eût fait entendre leur cri : *Are! Are!* Les changeurs fermaient alors leurs boutiques et les marchands, dans la quinzaine qui suivait la foire, présentaient leurs marchandises et payaient le droit pour celles qui avaient été vendues.

Parmi les magistrats chargés de maintenir le bon ordre, on remarquait d'abord les gardes des foires, *custodes nundinarum*, dont l'existence est constatée dès 1174. Ces fonctionnaires, nommés par les comtes qui seuls avaient le droit d'établir des foires, jugeaient les procès relatifs au commerce, surveillaient les chemins, protégeaient les marchands contre le vol et contre la fraude, confirmaient ou repoussaient les choix des capitaines faits par les négociants du Midi, faisaient réparer les halles, exigeaient le payement des dettes, présidaient aux contrats et faisaient même des payements au nom des comtes (1). Leurs fonctions devinrent si importantes que, dès la moitié du XIIIe siècle, des lieutenants ou *clercs* furent nommés pour les seconder et même pour les remplacer quelquefois. Après eux venait le chancelier, dont le principal devoir était l'apposition du sceau sur les actes rédigés aux foires. Des sergents, choisis jusqu'au nombre de 140 par les gardes et par le chancelier, maintenaient surtout l'ordre et la paix, exécutaient les sentences des gardes, opéraient les saisies et les arrestations, et allaient

(1) *Etudes sur les foires de Champagne*, 2e partie, p. 217.

même quelquefois chercher les marchands et les reconduisaient à la frontière (1).

Parmi les étrangers qui fréquentèrent les foires de la Champagne et de la Brie, nous citerons surtout les Flamands auxquels on attribue la création de la *Hanse de Londres*. Les routes étaient alors mal entretenues, quoique les droits perçus pour leur entretien fussent exorbitants, car les marchands payaient, non-seulement pour leurs personnes et celles de leurs serviteurs, mais encore pour leurs chevaux ou mulets, pour leurs voitures et les marchandises qu'ils transportaient. Traversant l'Artois, la Picardie et le Valois, les Flamands versaient surtout de beaux deniers à Bapaume, en Artois, à Péronne, à Roye, à Compiègne et à Crépy, et apportaient avec eux leurs provisions, le pain même et le vin. Les Italiens, plus éloignés, prenant les uns la mer, débarquaient à Aigues-Mortes, tandis que les autres traversaient la Suisse et descendaient dans la Franche-Comté, escortés par des seigneurs qui s'engageaient à les défendre moyennant un droit fixe et comptant sur la surveillance protectrice des comtes de Champagne.

Installés aux foires, ces étrangers jouissaient de grands priviléges; leurs personnes et leurs ballots ne pouvaient être saisis que par les gardes. Mais leurs marchandises ne devaient pas être mises en vente sans contrôle : drapiers, merciers, pelletiers, marchands de

(1) Les notaires n'apparaissent qu'au XIV^e^ siècle et sont nommés par les gardes pour rédiger les actes *en françois et en latin par tout pays*.

cordouan, de fil et de toile devaient choisir deux loyales personnes pour visiter les étoffes, les cuirs et les denrées.

L'acheteur, qui ne pouvait verser ses deniers au moment de la livraison, pouvait même contracter l'engagement de payer à la foire prochaine. Son engagement était revêtu du sceau des foires ; l'intérêt ne devait point s'élever à plus de quinze pour cent, c'est-à-dire à deux et demi par foire. Les gardes veillaient au remboursement des obligations et poursuivaient les débiteurs par leurs nombreux sergents. Ils en vinrent même jusqu'à interdire l'entrée de l'église à des chanoines qui n'avaient point fait honneur à leur billet, et ne craignaient point les distances pour atteindre les mauvais clients (1).

Les comtes de Champagne n'oublièrent jamais dans ce temps de négoce que leurs coffres devaient s'emplir pour subvenir aux dépenses de leur cour splendide et aux nombreux dons qu'ils accordaient aux églises et aux abbayes. Aussi, tout payait-il, tant pour l'escorte qui avait protégé les marchands depuis tel pays, tant par cheval, tant par courtier, tant par pièce d'étoffe, tant pour loyer d'une maison, tant pour droit de halle, tant par livre d'argent prêtée, tant pour chaque acte de prêt, tant pour l'entrée de telle denrée. La fiscalité féodale pompait si bien jusqu'à la moelle que la foire de la Saint-Jean à Troyes, en 1296, rapportait

(1) *Histoire de Chartres,* par E. de Lépinois, t. I, p. 403. Chartres, 1854.

encore 1375 livres 18 sous, et celle de la Saint-Remi, 1396 livres 8 sous 4 deniers, sans compter les sommes perçues par les églises, par les abbayes et même par les seigneurs auxquels les comtes avaient depuis longtemps abandonné des droits importants.

Les bouffons et les baladins ne paraissent pas encore sur les planches au XIIIe siècle, mais, en revanche, les menestrels viennent y chanter la chanson de Roland. Ces poëtes-musiciens deviennent même si nombreux que dans certaines villes des édits sont publiés contre eux. Des fils prodigues achètent des chevaux arabes, des faucons, des chiens de chasse, des lévriers de prix, des femmes enlevées aux Sarrasins et régalent si généreusement les marchands qu'ils dépensent

Plus de M mars que d'argent que d'or fin (1).

D'autres font des emplettes qu'ils dérobent aux yeux des curieux et ne rougissent point d'entretenir, par de riches présents, des relations criminelles avec des courtisanes. Il y en a même qui se glissent dans les halles pour y dérober quelques objets précieux, quelques aunes d'étoffe, et qui, surpris par la justice, sont pendus à quelque distance. Les prostituées y paraissent aussi et dépouillent comme de nos jours les marchands imprudents.

Mais ce qui attirait surtout la multitude, ce qui encombrait les rues et les places d'une foule consi-

(1) *Roman de Lohérain.*

dérable d'étrangers, ce n'étaient point les chansons des trouvères, ni l'exhibition d'animaux exotiques, mais l'immense quantité de marchandises de toutes sortes qui y étaient étalées. Paris y montrait ses joyaux, ses chapeaux et sa mercerie, Reims, ses toiles et ses tapis, Châlons, ses draps et ses laines, la Flandre, ses draps, ses chevaux, ses bœufs et ses ânes, les Allemands, leurs toiles, leurs soies et leurs pelleteries, Toulouse et Montpellier, leurs cuirs si recherchés, et l'Italie, ses laines, sa soie, son or et son argent.

Parmi les draps étalés à ces foires on distinguait surtout l'*estauffort* de forte laine, *la biffe* d'un tissu plus fin, les draps rayés, l'*écarlate*, faite des laines les plus fines, les draps pers de couleur bleu foncé, la *brunette*, les *tiretaines*, les draps de Troyes, les *futaines* de Bar-sur-Aube, les draps de Châlons et les *gris* d'Arcis (1). Plus habiles, les Florentins emportaient beaucoup de ces draps et leur faisaient subir dans leur pays certaines opérations qui en amélioraient la qualité et en augmentaient la valeur vénale. La soie apportée d'Italie se vendait au poids ou à la tonne. Les principales étoffes étaient le *cendal*, espèce de taffetas, le *camelot*, le *paliot* et les draps de Larest qui payaient presque autant de droit que les draps d'or de Venise et de Lucques.

Dans les quartiers de la Pelleterie et de la Tannerie se vendaient les produits des tanneurs de Troyes qui

(1) Etoffe qui a donné son nom à une rue de Troyes.

alimentaient dans cette ville beaucoup de moulins et qui fondèrent des usines à Coulommiers dès 1172. A côté de ces derniers, des marchands du Midi étalaient leurs fourrures et leurs cuirs, depuis la basane jusqu'aux peaux de loutres et de putois.

Les toiles de Troyes et de Reims, qui se transportaient jusqu'à Constantinople, étaient surtout recherchées et se vendaient à la pièce ou à l'aune. Les toiles de Troyes étaient même battues et pliées sur une pierre, dont les comtes possédaient le monopole et dont ils tiraient dès 1185 un revenu de 143 livres 5 sous. La maison dont cette pierre dépendait, désignée dans l'*Extenta terre comitatus Campanie et Brie*, par ces mots : *domus ad telas battandas*, se trouvait située dans la rue *de la Pierre* qui lui doit son nom (1).

Beaucoup de denrées, transmises par des négociants de Damas et d'Alexandrie aux Flamands, aux Provençaux et surtout aux Italiens, attiraient encore les acheteurs aux foires de la Champagne. On y voyait paraître le *safran*, les *noix muguettes*, le citron, la réglisse, la girofle, le gingembre, la rhubarbe, l'alun, la cardamone, la pomme de paradis, la cire, l'aloès, l'anis, la cannelle, le poivre, l'indigo, le saindoux, le suif et les gaufres. Plus loin les acheteurs avaient devant eux du blé, des fèves, des pois, des choux, des aulx et jusqu'à des pourceaux. Le poisson n'y était

(1) *Les rues de Troyes*, par M. Corrard de Breban, p. 7.

*Etudes sur les foires de la Champagne*, par F. Bourquelot, t. I, p. 283.

même point rare, car les comptes des receveurs font mention de merlans, de harengs, de saumons, de raies et de morues. Les vins indigènes et étrangers tenaient un rang très-important parmi les marchandises que le consommateur et le trafiquant allaient chercher et trouvaient aux foires de Champagne. Mais, soumis aux divers impôts de rouage ou de péage, de forage, de pertuisage et même de criage, ils procuraient de grosses sommes dans l'escarcelle des seigneurs laïques ou ecclésiastiques.

L'or, l'argent et les pierres précieuses se vendaient en même temps que le fer, l'acier, le bois, le charbon, l'encens, le sel et le coton. Les bêtes de somme, les chevaux, les juments et les ânes occupaient un endroit réservé. Enfin, l'acheteur pouvait encore se procurer à son gré de la vaisselle, des bourses, des gants, des miroirs ou plaques de métal polies et brillantes, du parchemin et même des coupes d'or et d'argent.

Sur la place aux Changes se dressaient les tables des Lombards et des Cahorsins, recouvertes d'un tapis et munies de balances. Piastres, pistoles, livres tournois, livres parisis, florins, toutes les monnaies hétéroclites passaient dans les mains des changeurs qui les pesaient et les échangeaient. Ces tables se donnaient en fief, se louaient, se vendaient et rapportaient des redevances plus ou moins considérables (1).

(1) La charge de changeur n'était accordée qu'à des hommes honorables, comme à ce Girard de Nivelle, qui devint chambellan du roi de Navarre, et à Guillaume de Lart, qui prêtait aux seigneurs, aux comtes et même aux prélats.

Bar-sur-Aube vit également les étrangers affluer dans son enceinte après l'établissement de sa grande foire. Comme Troyes, cette ville eut des halles remplies de marchandises apportées de la Flandre, de l'Espagne, de l'Italie et de beaucoup d'autres contrées. Mais lorsque Philippe le Bel, ce roi faux monnayeur, devenu l'époux de Jeanne, fille de Henri le Gros, comte de Champagne et roi de Navarre, voulut escamoter des libertés et répandre sa monnaie, les marchands s'éloignèrent et commencèrent à prendre une autre route. Louis X le Hutin, moins habile encore, osa mettre des droits exorbitants sur tout ce qui peut s'acheter et les affermer à un courtier. Il n'en fallut pas plus pour fermer les comptoirs de la Champagne et de la Brie, et pour prouver au monarque qu'il avait tué sa poule aux œufs d'or (1), avant même d'interdire tout trafic avec les Génois et les Provençaux.

Charles IV et Philippe de Valois publièrent des ordonnances en faveur des foires de la Champagne, mais, malgré la nomination d'un chancelier, d'un lieutenant, de plusieurs notaires et d'un grand nombre de sergents, les marchands qui avaient pris à cens dans les villes de Troyes et de Provins des terrains pour y élever des bâtiments avec écurie pour quarante chevaux, abandonnèrent leur projet et se retirèrent. Charles VII, plus débonnaire encore, exempta les denrées et les marchandises d'un impôt considérable pour relever les foires de la Champagne, qui avait vu

(1) *Histoire de France*, par Michelet, t. III, p. 266.

naître Jeanne Darc et où il avait reçu la couronne de ses pères. Mais de ces marchés européens il ne resta bientôt plus à Provins, à Lagny et à Bar-sur-Aube que le vague souvenir d'un éclat terni capable d'attirer seulement quelques villageois et quelques marchands de blé et de bestiaux. Troyes, ville plus populeuse, malgré la décadence de ses foires, qui ne sont plus aujourd'hui qu'une distraction pour les populations, soutint sa vieille renommée par ses draperies, par ses toiles, par ses tanneries et par ses papeteries et devint même au XVI^e^ siècle l'une des villes les plus considérables du royaume.

## III.

## HERVIS

### AUX FOIRES DE PROVINS ET DE LAGNY.

Le *roman de Loherain* (1), que possède la bibliothèque nationale contient de précieux détails sur les foires de Provins et de Lagny, dans la partie consacrée au père de Garin.

Le duc de Metz, qui s'est endetté, marie sa fille Ayélis à son prévot Thierry, qui aime mieux compter des écus que manier l'épée. Son fils Hervis est à peine

(1) Fonds Saint-Germain, français, n° 1244, in-folio.

âgé de quinze ans qu'il l'engage à tenter fortune aux foires.

Avec vos oncle en irez à Provins,
Chargerai vos, biax fiz, de mes escris,
IIII[m] mars que d'argent que d'or fin ;
S'achaiterez et dou vair et dou gris,
Des dras de Flandres qui vendront à Provin,
Et des juaz quil vendront de Pairis,
Hainas et coupes et des chiers maizerins (1).

Hervis, qui ne rêve déjà que faucons, chiens et chevaux, prétend qu'il ne saurait s'occuper de *vair* et de *gris*. Thierry, irrité de cette réponse, éclate aussitôt en menaces :

Se tu ne vais à la foire à Provins,
En mon ostel ne te vanras géhir,
Maingier, ne boivre, ne aler, ne venir.
— Et ju irai, peire, ce dist Hervis,
Puis dist en bas que il ne l'entendit :
Par cele crois ou li cors Deu fut mis,
Quant je vendrai à la foire à Provins
J'achaterai mon boin et mon devis (2).

Thierry, qui ne soupçonne point les mauvais desseins de son fils, l'accompagne à quelque distance de la ville et ne le quitte point sans lui faire cette sage recommandation :

(1) Fol. III recto.
(2) Id., verso.

Quant tu vendras à la foire à Provins
Trop ni despendre, biax fix, je le te pri.

Mais Hervis est à peine entré à Provins qu'il appelle son hôte et lui dit :

Biax très dous oste, .....
Un maingier riche me faites establir,
De marchéanz me mandez IIII ˣˣ.
Trestoz les fait servir l'enfes Hervis,
Assez doner et pain et char et vin,
Grues et jantes et maillars et perdris
Et qanq'estuet à preudome servir.
Et lon demain en remanda VIII ˣˣ
Et au tier jor XII ˣˣ li marchiz
Et au quart jor en ot bien XVI ˣˣ.
Trestoz les a et bien et bel servis,
Assez doner et pain et char et vin ;
Au départir ot chascuns i tortis.
Gros fut de cire embrasez por véir,
Tant despendit li damoisiax gentis,
Ains que VIII jors fussent tost acomplis.
Despens li enfes, si com la chanson dist,
Plus de M mars que d'argent que d'or fin.
Sui oncle en furent corresoz et marriz,
Il lou chastoient, mais por niant l'ont dit ;
Porcoi despenz et l'argent et l'or fin
Que te charga li tiens pères Thierris,
Quant départis voir de Mes sa fort cit,
Et tu venis à la foire à Provins,
Por achater et dou vair et dou gris,
Des dras de Flandres, des juaz de Paris?

— Taisiez, vilains, se lor a dit Hervis,
Péletiers est, si com il m'est avis,
Par cele crois où li cors Deu fut mis,
J'achaterai mon boin et mon plaisir.
Ne ne ferai por vos i angevin.
Sui oncle l'orent, s'en sont grain et marri ;
Mais ne l'osèrent ne tochier ni férir,
Porce que le sevent grant et gros et forni.
Ils achetèrent ceu por qoi il sont quis
Tot droit racoillent envers Mes lor chemin,
Anz en la foire est demorez Hervis.

Débarrassé de ses oncles, notre damoiseau passe le temps en folles dépenses, achète un cheval, un faucon et ne se dispose au départ que lorsque son escarcelle est vide. Mais au lieu de suivre son chemin, il chasse et ne se hâte de rejoindre ses oncles que lorsqu'il peut leur montrer son gibier.

Se m'ait Diex, qui maint en paradis
Qui me donroit Chalons tot la cit,
Troies, ne Bair, ne le bourc de Provins
Ne li donroie son faucon monterdin
Ne cest livrier, ne cest destrier de pris (1).

A cette vue, ses oncles se moquent de lui et lui rappellent qu'il sera battu pour avoir dissipé son argent. Hervis n'en continue pas moins de leur vanter son cheval et son faucon, peu soucieux de l'accueil de son père. Mais à peine Thierry a-t-il aperçu cet

(1) Folio IV, verso.

enfant prodigue qu'il le frappe brutalement devant ses oncles et les gens qui étaient accourus avec lui à la rencontre de nos voyageurs. Malheureusement, le sang coule et laisse de larges empreintes sur le manteau de notre damoiseau. Sa mère, à cette vue, éclate en reproches contre son mari et force le pauvre homme à demander pardon à son fils.

L'été se passe sans autre incident. L'hiver couvre à peine la terre de ses flocons de neige que les oncles d'Hervis sollicitent de leur frère le prévôt le droit de se rendre à Lagny,

A la grant foire qui est après Noël.
Irons, biax sire, se vous le commandez,
Nos i moinrons Hervis le baichelier ;
Je croi, biax sire, qu'il ce soit amandez
Nos l'i moinrons, ce c'est vos volentez.

Thierry, satisfait de cette demande, exige que son fils parte et lui donne cette fois

XVI[m] mars que d'argent que d'or fin
Por achater et del vair et del gris,
Des dras de Flandre qui venront à Ligni ;
Fils, soiés saiges por Deu qui ne menti ...
Se pers l'avoir comme feis à Provins
En mon ostel, ne te vairas gésir,
Maingier, ne boivre, ne aler, ne venir (1).

Hervis promet d'obéir à son père ; mais, au lieu de trafiquer du *vair* et du *gris*, il achète cette fois

(1) Fol. VI, recto.

. . . . La belle Biautrix
Cele fut mère à Loherent Garin,

et que des voleurs avaient enlevée au roi de Chypre. De jeunes étourdis, parmi lesquels se trouvait le fils du prévôt de Lagny, veulent lui enlever Béatrix. Hervis, armé d'un haubert et d'un bassinet d'acier, terrasse ses agresseurs et rencontre ses oncles qui s'en retournaient à Metz, et qui lui demandent compte de ses seize mille marcs. Hervis leur raconte ses exploits et les prie de ne point l'accabler devant son père. Mais ils ont à peine atteint la porte de Metz que Thierry, éclatant encore en injures, refuse de recevoir la belle Béatrix qui finit par devenir l'épouse d'Hervis et par lui apprendre qu'elle est la fille du roi de Chypre (1).

(1) Ce roman, dont les 88 premiers feuillets contiennent l'histoire d'Hervis, fut composé vers les premières années du XIIIe siècle, par Jean de Flagy.

## TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Aux bibliophiles et aux lecteurs de la Champagne. 5
I. La bourse pleine de sens, ou ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne..... 7
II. Notice historique sur les foires de la Champagne et de la Brie..... 30
III. Hervis aux foires de Provins et de Lagny.. 43

Chartres — Imprimerie Durand frères.

La **Bibliothèque de l'Amateur Champenois** se compose des 14 livraisons suivantes :

1 Ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au XIII^e^ siècle.

2 Construction d'une Notre-Dame au XIII^e^ siècle.

3 L'abbaye de Clairvaux en 1517 et en 1709.

4 Les Champenois à travers les siècles.

5 Le Diable en Champagne.

6 La Bibliothèque bleue.

7 Napoléon I^er^ à l'école royale militaire de Brienne.

8 Les nobles de la Champagne en 1666.

9 Une cité champenoise au XV^e^ siècle.

10 Le bon vieux temps en Champagne.

11 Mémoires d'une petite académie de province.

12 Les arts et les artistes en Champagne de 1250 à 1680. — I. Peintres et peintres-verriers.

13 II. Maîtres-maçons, tailleurs d'images, menuisiers-sculpteurs, facteurs d'orgues, fondeurs et orfevres.

14 Les historiens de la Champagne depuis 1810 jusqu'en 1875.

La 14^e^ livraison paraîtra le 15 octobre, et les suivantes de mois en mois, de sorte qu'au 15 janvier 1876 la collection sera complète.

DC
611
C457A8
1875

Assier, Alexander,
1821-, ed.
Ce qu'on apprenait
aux foires de Troyes et
de la Champagne au 13e
siècle, suivi d'une
notice historique sur
les foires de la
Champagne et de la Brie.
2. éd. revue et
augmentée
Champion (1875)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY